

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Montluçon, le 14 septembre 2020

Objet : Lettre de ré-adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général

Notre Société a été membre du Global Compact entre 2009 et février 2015, nous avons été délistés pour défaut de communication.

Notre Société a dû faire face à une très forte croissance (+70% du CA et 50% d'employés en plus). Sur cette période, l'intégralité de nos ressources a été déployée pour mener à bien l'essor de notre entreprise, nous avons dû développer notre activité en conséquence. De ce fait, nous avons dû mettre en parenthèse notre programme Global Compact, je réitère donc ma demande d'adhésion par cette lettre.

J'ai l'honneur de vous confirmer que GEDIVEPRO soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Durant cette période, nous n'avons jamais quittés les valeurs du Global Compact et nous souhaitons vivement exprimer notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. GEDIVEPRO fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Marc TORIANI, PDG
marc.toriani@gedivepro.com
www.gedivepro.com

127, Rue Jules Bournef - 03100 MONTLUCON
Tél. 04 70 08 00 80 – Fax : 04 70 08 20 39

RC 87 B5 – SIREN 339 901 522 – APE 1412 Z – Sarl au Capital 150 000 Euro